AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1063
FR0000130577-FS0370

17 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PUBLICIS GROUPE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mai 2021, la société BlackRock, Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mai 2021, le seuil de 5% du capital de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 375 910 actions[2] PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,54% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PUBLICIS GROUPE SE hors et sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral.

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 27 558 ADR PUBLICIS GROUPE, (ii) 179 419 actions PUBLICIS GROUPE SA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE SA, réglés exclusivement en espèce, et (iii) 833 553 actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 596 083 actions PUBLICIS GROUPE SA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 248 182 931 actions représentant 272 802 804 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.